

Protection et restauration des forêts sèches de la presqu'île de Pindai



La presqu'île de Pindai était à l'origine recouverte d'une forêt sèche, aussi appelée forêt sclérophylle (scléros = dure et phylle = feuille), comme une grande partie de la côte Ouest et de la pointe Nord de la Grande Terre.

Après d'importantes dégradations survenues au fil des siècles (défrichements, incendies, espèces exotiques envahissantes...) la presqu'île de Pindai n'abrite aujourd'hui plus que 268 ha de forêt sèche pour une superficie totale d'environ 2 000 ha (soit un peu plus de 10% de la surface totale), ce qui en fait toutefois le deuxième plus grand site de forêt sclérophylle du pays, sur foncier public. Aujourd'hui très fragmentée et isolée à l'échelle de la Grande-Terre, la forêt sèche ne représente désormais que 2% environ de sa surface originelle en Nouvelle-Calédonie.

On assimile souvent la forêt sèche à un milieu sec, dégradé et pauvre en biodiversité, la forêt sclérophylle est au contraire une forêt riche d'une flore et d'une faune très diversifiées, dont certaines espèces sont rares et protégées.

- Près de **366 espèces** végétales sont recensées en forêt sèche, **60%** d'entre elles sont **endémiques** !
- La forêt sèche est un milieu **menacé de disparition**.
- La forêt sèche, comme d'autres formations végétales particulières du territoire, représente une priorité de conservation pour la biodiversité calédonienne.

La presqu'île de Pindai, site pilote pour la conservation des forêts sèches

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Calédonie et la province Nord, gestionnaire du site, mutualisent leurs moyens depuis 2012 pour conduire un programme d'actions, faisant de la presqu'île de Pindai un site pilote pour la restauration écologique des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie :

- Protection physique des sites par des barrières pour limiter l'intrusion des cerfs.
- Restauration des surfaces protégées par des plantations pour favoriser l'extension des forêts sèches
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (faune et flore).
- Prévention des incendies.
- Améliorations des connaissances scientifiques et techniques (faune et flore).
- Information et sensibilisation du public.

Les protocoles techniques expérimentés sur la presqu'île de Pindai pourront être reproduits et déployés sur d'autres sites en Nouvelle-Calédonie.

Vers une reconstitution d'un patrimoine naturel diversifié

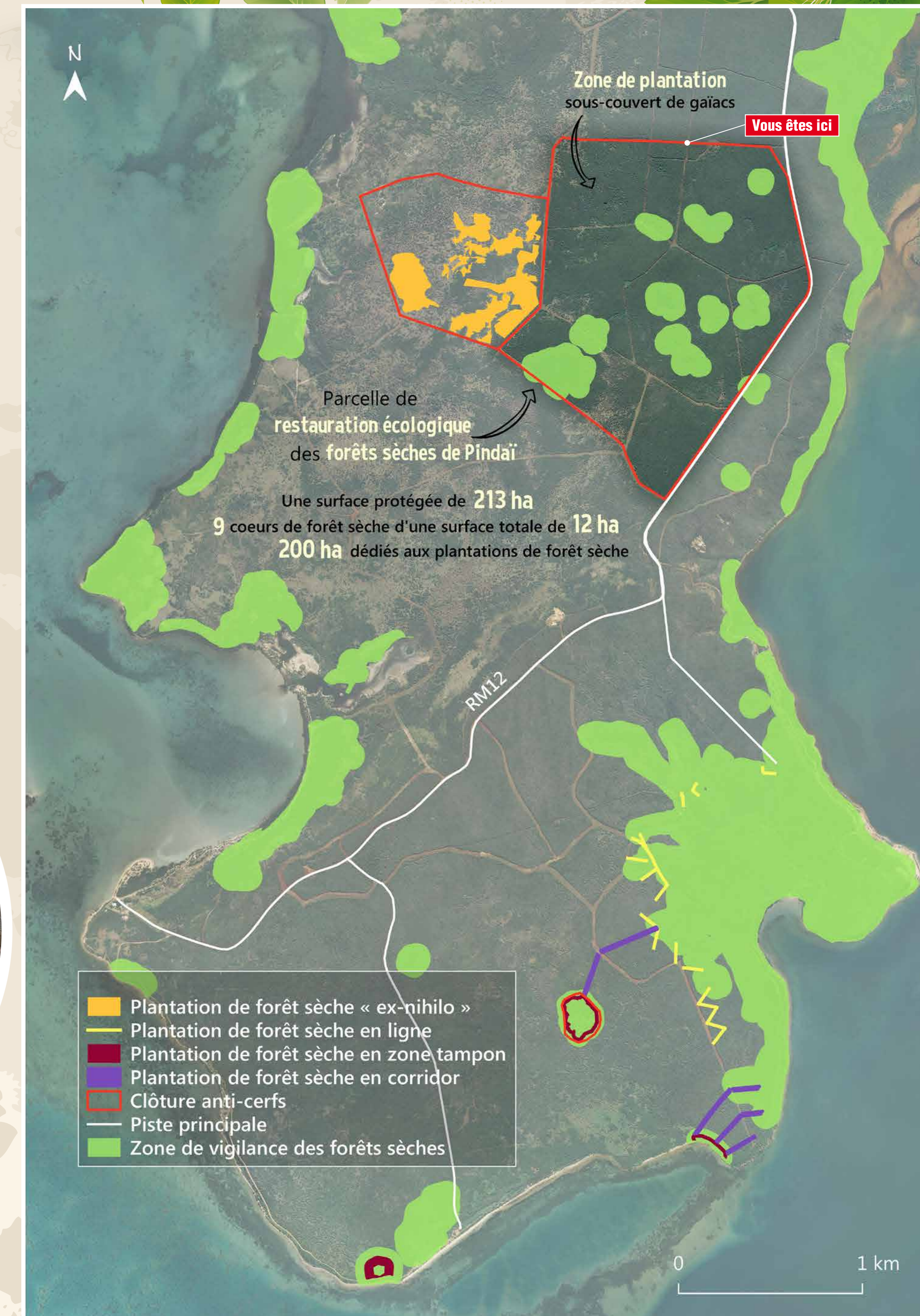
L'installation de cette clôture pour la restauration écologique des forêts sèches de la presqu'île de Pindai permet la protection de 213 ha dont 12 ha de **forêt sèche répartis en 9 cœurs forestiers**. Ce projet vise à favoriser l'extension des cœurs de forêt et le renforcement des connectivités entre les fragments forestiers, permettant ainsi à plus long terme de réamorcer une dynamique forestière, en garantissant les échanges biologiques, la reproduction, le déplacement et l'installation d'espèces végétales et animales endémiques qui viendront naturellement enrichir ces espaces.

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Calédonie et la province Nord mettent en œuvre sur ce site un programme pluriannuel de plantations sous-couvert afin de diversifier les espaces entourant les cœurs de forêt, aujourd'hui composés majoritairement de gaiacs, en réintroduisant des espèces de forêt sèche. L'objectif des plantations sous-couvert de gaiacs est d'apporter artificiellement un gain en biodiversité de façon à garantir à terme l'extension des lambeaux de forêt sèche.

Pour la préservation de notre patrimoine, pour notre bien-être et celui des générations futures, respectons notre environnement.

- L'usage du feu en dehors des espaces aménagés en bord de mer est interdit.
- La coupe de végétaux est interdite, sous peine d'amende, certaines espèces étant protégées par le code de l'environnement de la province Nord.
- Les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet, ou ramenés jusqu'au point de collecte le plus proche. En aucun cas ils ne doivent être jetés dans la nature.
- Les animaux doivent rester avec leur propriétaire en raison du risque de prédation des puffins, oiseaux marins protégés.

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec le District forestier Ouest de Kohné de la DDEE province Nord au 47.21.54.



En 2019, la presqu'île de Pindai a connu un incendie majeur qui a mis à mal les efforts de restauration forestière déployés ces dernières années.

**Pour préserver notre patrimoine naturel :
Respectons les consignes de prudence !**



Raporé (*Mimusops elengi*)

Le saviez-vous ?

Le Houx calédonien, (*Emmenosperma pancherianum*) est une espèce endémique de la Nouvelle-Calédonie, protégée en province Sud et en province Nord. Elle figure également sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans la catégorie « Vulnérable » (VU). Elle est produite en pépinière pour la revégétalisation de sites dégradés et pour conserver l'espèce. Cette mise en défens protège une petite population de cette espèce patrimoniale et menacée.

CleoCréations

